



## Communiqué de presse

Le climat économique actuel oblige la société Zwahlen & Mayr SA à introduire une réduction de l'horaire de travail (chômage technique).

Cette mesure exceptionnelle, qui est liée uniquement à l'activité de la construction métallique, ne touchera qu'un 10% de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise à partir du 1er février 2019.

Selon les perspectives, elle devrait s'étaler sur 3 mois.

### *Renseignements :*

*service contact investisseurs au n° de téléphone +41 24 468 46 46 ou à*

*notre adresse courriel : [info@zwahlen.ch](mailto:info@zwahlen.ch).*

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| <i>Symbole de valeur</i> | ZWM          |
| <i>ISIN</i>              | CH0002661731 |